

## Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209  
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
819 629-2829 / 1 855 622-6728  
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



### PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

#### AVIS PUBLIC

#### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 241-12-2024 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES- PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 18 décembre 2024, a adopté le règlement 241-12-2024 intitulé *Règlement établissant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2025 et les contributions des municipalités ainsi que le territoire non organisé.*

Le règlement n° 241-12-2024 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Me Sami Bdiri  
Greffier-trésorier adjoint  
MRC de Témiscamingue